

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD498

présenté par
M. Saddier, Mme Duby-Muller, M. Menuel, M. Cordier et M. Cinieri

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter la première phrase de l'alinéa 54 par les mots :

« , ainsi que des travaux de sécurisation pour éviter les accidents dus aux risques naturels majeurs tels que les éboulements de terrain ou les chutes de blocs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure les travaux de sécurisation dans les opérations de désenclavement.